

12 août 2021

Bénin : Mesures répressives contre le trafic de faux médicaments sous la présidence de Patrice Talon

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Réformes du secteur pharmaceutique sous la présidence de Patrice Talon..... 3
2. Condamnations contre des acteurs du secteur pharmaceutique..... 4

Résumé : Sur le continent africain, le Bénin est, avec son voisin le Nigéria, l'une des plus importantes plateformes pour le trafic de médicaments falsifiés. Depuis l'arrivée de Patrice Talon à la présidence de la République en 2016, les autorités mènent d'importantes réformes pour tenter d'endiguer le trafic de médicaments dans le secteur pharmaceutique. Des condamnations exceptionnelles ont été prononcées contre un député et plusieurs dirigeants des principaux distributeurs de médicaments du pays. Si les institutions internationales saluent les efforts réalisés par le Bénin, les représentants de l'opposition dénoncent de leur côté une cabale politique.

Abstract: On the African continent, Benin is considered with Nigeria one of the most important platforms for the trafficking of false medicines. Since the election of Patrice Talon as president in 2016, the authorities have carried out major reforms in attempt to crush trafficking in the pharmaceutical sector. Exceptional sentences were pronounced against one deputy and several leaders of the main pharmaceutical distributors of the country. Though international institutions have saluted efforts made by the new government, political opponents have on the other hand denounced a political cabal.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Réformes du secteur pharmaceutique sous la présidence de Patrice Talon

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 30 à 70% des médicaments en circulation sur l'ensemble du continent africain seraient **des produits de qualité inférieure ou falsifiés**¹.

Le Bénin est considéré avec son voisin le Nigeria comme la **principale plateforme africaine en matière de trafic de faux-médicaments**. Dès 2009, l'ancien président français Jacques Chirac lance dans le cadre de sa fondation privée l'appel de Cotonou destiné à lutter contre le trafic de médicaments falsifiés, qui occasionne plusieurs milliers de morts chaque année².

Selon un article du *Monde*, qui s'appuie en septembre 2016 sur une récente étude du ministère de la Santé du Bénin, « plus de 6 000 personnes seraient impliquées dans le commerce de faux médicaments et 85 % de la population s'approvisionneraient sur le marché informel »³.

Depuis l'arrivée de Patrice Talon à la présidence de la République en avril 2016, la lutte contre les faux-médicaments est devenu une priorité gouvernementale et les autorités multiplient les mesures destinées à éradiquer le trafic illicite de médicaments.

Dès septembre 2016, le Bénin annonce **sa participation à l'opération Pangea IX**⁴, une opération de police internationale contre « la vente illicite de médicaments et dispositifs médicaux illicites et de contrefaçon » coordonnée par l'organisation internationale de police criminelle Interpol à laquelle participe chaque année plusieurs pays à travers le monde. Son but est d'identifier et de réprimer les acteurs des trafics, de retirer du marché les produits issus de vente illicite ou contrefaits, mais aussi de sensibiliser le public aux risques liés à leur achat et consommation⁵.

Dans la continuité de l'opération Pangea IX, les autorités procèdent en février 2017 au **démantèlement du marché Adjégonliè**. Situé au cœur du marché Dantokpa de Cotonou, le **marché Adjégonliè** est l'un des plus grands marchés de médicaments du Bénin. Plus de 84 tonnes de médicaments contrefaits sont saisies et 109 personnes arrêtées⁶.

En octobre 2017, le directeur de la Direction de la Pharmacie, du médicament et des explorations diagnostiques (DPMED), l'ancienne autorité nationale de régulation du médicament, dresse un bilan de 104 tonnes de médicaments frelatés saisis par les autorités et 116 personnes arrêtées⁷. Ces mesures des autorités destinées à lutter contre le trafic de faux-médicaments sont saluées par les acteurs du secteur, comme l'Ordre National des Pharmaciens du Bénin (ONPB)⁸ ou le Syndicat des pharmaciens du Bénin (Syphab)⁹.

En novembre 2017, la DPMED annonce la mise en place par les autorités de **nouvelles mesures répressives**, dont un plan quinquennal destiné à mettre fin durablement au trafic de médicaments au Bénin¹⁰.

En mai 2018, lors d'un discours donné à la Conférence Internationale sur l'accès aux médicaments et autres produits médicaux de qualité en Afrique francophone, le président Patrice Talon estime que le Bénin « s'est engagé courageusement dans l'éradication des circuits illicites de médicaments » depuis 2016 et appelle ses partenaires régionaux à une meilleure coopération en matière de lutte contre le trafic illicite de médicaments¹¹.

¹ Le Monde, 26/09/2016, [url](#)

² Jeune Afrique, 12/10/2009, [url](#)

³ Le Monde, 26/09/2016, [url](#)

⁴ La Nouvelle Tribune, 01/09/2016, [url](#)

⁵ Interpol, s.d., [url](#)

⁶ Voice of America (VOA), 02/03/2017, [url](#)

⁷ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 28/10/2017, [url](#)

⁸ L'Evènements Précis, 22/11/2017, [url](#)

⁹ Le Monde, 26/09/2016, [url](#)

¹⁰ L'Evènements Précis, 22/11/2017, [url](#)

¹¹ Présidence du Bénin, 23/05/2018, [url](#)

En mai 2018, le Bénin ratifie la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, plus connue sous le nom de MEDICRIME¹².

En septembre 2019, la DPMED est supprimée et remplacée par un nouvel organisme : l'Agence nationale de régulation pharmaceutique. Un Conseil national de la médecine hospitalière et un Conseil national des soins primaires sont également créés. Ils ont pour but de fixer le cadre réglementaire et d'améliorer les politiques publiques dans les structures qui les concernent¹³.

Le 3 septembre 2020, le ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin, annonce la **dissolution de la Centrale d'achat de médicaments essentiels et consommables médicaux (CAME)**, organisme public de distribution de médicaments, après qu'il « a été relevé en 2018 de sérieuses insuffisances dans la gestion des activités de la Centrale et le fonctionnement de ses organes de gouvernance »¹⁴. Pour remplacer la CAME, la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS SA) est créée. L'Etat est son unique actionnaire¹⁵. A sa création, Dèhoumon Louis Koukpedji est nommé directeur général. Les attributions de la société sont les mêmes que celle de la CAME, à la différence qu'elles s'étendent aussi aux médicaments à usage vétérinaire et aux réactifs de laboratoire¹⁶.

En octobre 2020, les performances et la réactivité du Bénin dans le cadre d'une opération d'urgence de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), destinée à lutter contre le trafic illicite de médicaments et d'équipements contre la Covid-19, sont saluées par l'institution internationale et la presse nationale¹⁷.

En janvier 2021, le travail de réformes mené par le Bénin aboutit à **l'adoption par le Parlement d'une nouvelle loi portant sur l'organisation des activités pharmaceutiques**. Elle vise à réglementer le secteur du médicament et à encadrer l'exercice de la pharmacie et des activités pharmaceutique¹⁸.

2. Condamnations contre des acteurs du secteur pharmaceutique

Ces réformes s'accompagnent de **saisies et de condamnations exceptionnelles** contre des acteurs du secteur pharmaceutique. Pour la première fois, un député, Mohamed Atao Hinnouho¹⁹, est condamné pour son implication dans un trafic illicite de médicaments falsifiés²⁰.

Le 7 décembre 2017, la police tente ainsi de perquisitionner le domicile du député Mohamed Atao Hinnouho et son épouse Salamatou Karimou où des faux-médicaments seraient entreposés. Toutefois, l'opération échoue. Le député s'oppose à la perquisition avec le soutien des cadres de l'opposition, tels que l'ancien ministre de la Défense Candide Azannaï ou l'ancien président de la République Nicéphore Soglo, qui font le déplacement dans sa circonscription d'Akpakpa pour afficher leur soutien à Mohamed Atao Hinnouho. Dans le quartier, la perquisition ratée tourne aux affrontements entre jeunes manifestants et forces de sécurité²¹. Ses avocats évoquent une « tentative d'enlèvement » et invoquent son immunité parlementaire²². Le député et son épouse sont finalement convoqués à la police pour délit d'entrave et d'obstruction²³.

¹² Conseil de l'Europe, 29/05/2018, [url](#)

¹³ La Nouvelle Tribune, 25/05/2019, [url](#)

¹⁴ La Nouvelle Tribune, 03/09/2020, [url](#)

¹⁵ République du Bénin, Gouvernement, 03/09/2020, [url](#)

¹⁶ Banouto.bj, 09/09/2020, [url](#)

¹⁷ Agence de presse africaine (APA), 07/10/2020, [url](#)

¹⁸ Matin Libre, 14/01/2021, [url](#)

¹⁹ NDLR : Homme d'affaires, Mohamed Atao Hinnouho est aussi le plus jeune député élu en 2011 et fondateur du parti politique Reso Atao. Candidat indépendant à l'élection présidentielle de mars 2016, il remporte 0,4% des suffrages exprimés. Sa fortune bâtie sur le commerce de médicaments est de notoriété publique au Bénin. Il jouit d'une forte popularité auprès des jeunes de sa circonscription électorale d'Akpakpa, à Cotonou.

²⁰ RFI, 13/03/2018, [url](#)

²¹ Etele Benin, 08/12/2017, [url](#)

²² 24 heures au Bénin, 08/12/2017, [url](#)

²³ Radio France Internationale (RFI), 08/12/2017, [url](#)

Le lendemain, la police perquisitionne une deuxième fois le domicile du député. Cette fois, la police saisit **d'importantes quantités de médicaments**, dont la valeur est alors estimée à plusieurs dizaines de millions de francs CFA. Le député et son épouse sont en cavale²⁴.

En janvier 2018, trois collaborateurs du député Mohamed Atao Hinnouho, deux Béninois et un Indien, sont arrêtés et poursuivis pour « complicité d'exercice illégal en pharmacie »²⁵.

Tandis que le député et son épouse sont recherchés par les autorités, les saisies de médicaments se poursuivent. Au total, ce sont plus de **150 tonnes de cartons de médicaments** qui sont saisies dans des résidences et entrepôts appartenant au député et à son épouse²⁶. Face à l'ampleur des saisies, l'Ordre National des Pharmaciens du Bénin promet de porter plainte²⁷.

Selon les précisions rendues publiques par le procureur de la République, Gilbert Togbonon, les médicaments étaient **entreposés « dans des endroits malsains et impropres** à la conservation des produits pharmaceutiques » dont les conditions sont strictement définies. De plus, ni le député ni son épouse n'exercent le métier de pharmacien. Ils ne sont pas non plus grossiste agréé c'est-à-dire qu'ils **ne disposent d'aucun agrément officiel pour entreposer, exposer, distribuer ou vendre** ces produits. Légalement, ils n'ont aucun droit d'exercer ces activités²⁸. Pour l'un de ses avocat, Me Alfred Boccovo, le député proche de l'ancien président Bony Yayi et opposant à Patrice Talon²⁹ serait en réalité **poursuivis pour des motifs politiques**³⁰.

Le procureur de la République met également en exergue **le lien présumé entre le député Mohamed Atao Hinnouho et le laboratoire indien New Cesamex**, dont le siège se trouve en République démocratique du Congo (RDC) et dont le représentant habitait chez le couple³¹. Selon *Jeune Afrique*, le laboratoire « New Cesamex qui a reçu son autorisation en 2008 de la part de la Direction des pharmacies et des médicaments [DPEM], a depuis lors fourni les dispensaires et les hôpitaux publics par le biais de la Centrale d'achat des médicaments essentiels [CAME], une structure publique »³². Pourtant, la Direction des douanes affirme n'avoir aucune trace d'importations réalisées par la société *New Cesamex* entre 2012 et 2017³³.

Enfin, le procureur de la République reproche à **cinq grossistes-répartiteurs pharmaceutiques du Bénin, l'Union Béninoise des Pharmaciens (UBEPHAR), la Centrale d'achat de médicaments essentiels et consommables médicaux (CAME), UBIPHARM, Promo Pharma et le Groupement d'achat des Pharmaciens d'Officine du Bénin (GAPOB)**, de s'être « consciemment approvisionnés en produits pharmaceutiques » auprès du laboratoire *New Cesamex*, du député Mohamed Hinnouho Atao et son épouse et d'une autre société leur appartenant³⁴.

Le 13 mars 2018, les cinq dirigeants des grossistes-répartiteurs ayant traité avec le député Mohamed Hinnouho Atao sont **condamnés par le tribunal de première instance de Cotonou à quatre ans de prison ferme et à une amende d'un montant de 100 millions de francs CFA** (soit plus de 152 000 euros) au titre des dommages et intérêt à l'Etat béninois pour « vente de médicaments falsifiés, exposition, détention en vue de vente, mise en vente ou vente de substances médicamenteuses falsifiées »³⁵.

Deux collaborateurs du député Mohamed Atao Hinnouho sont condamnés à des peines allant de six à dix-huit mois d'emprisonnement. Seul le directeur de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques (DPMED) est relaxé³⁶.

²⁴ 24 heures au Bénin, 08/12/2017, [url](#)

²⁵ RFI, 14/01/2018, [url](#)

²⁶ Le Matinal, 27/02/2018, [url](#)

²⁷ RFI, 18/12/2017, [url](#)

²⁸ Le Matinal, 27/02/2018, [url](#)

²⁹ La Nouvelle Tribune, 29/05/2017, [url](#)

³⁰ RFI, 14/01/2018, [url](#)

³¹ Le Matinal, 27/02/2018, [url](#)

³² Jeune Afrique, 15/03/2018, [url](#)

³³ Le Matinal, 27/02/2018, [url](#)

³⁴ Le Matinal, 27/02/2018, [url](#)

³⁵ Le Monde, 13/03/2018, [url](#)

³⁶ Le Monde, 13/03/2018, [url](#)

Le président du Front des organisations nationales contre la corruption (FONAC) salue un « signal fort » de la justice béninoise contre « le règne de l'impunité », parce que le rôle du député Mohamed Atao Hinnouho n'était en réalité qu'un « secret de polichinelle »³⁷. En effet, la fortune de Mohamed Atao Hinnouho bâtie sur le commerce de médicaments est de notoriété publique au Bénin³⁸. Selon *Le Monde*, l'une de ses sociétés avait déjà été condamnée en 2011 à une amende pour vente non-autorisée de médicaments³⁹.

Au lendemain de la condamnation des représentants des distributeurs pharmaceutiques, le 14 mars 2018, les autorités annoncent **la suspension pour une durée de six mois de l'Ordre National des Pharmaciens et le retrait de l'autorisation de commercialisation du laboratoire indien Cesamex**. Les officines et autres structures de santé ont également un délai d'un mois pour **retirer de la vente les produits provenant du laboratoire incriminé**⁴⁰. Environ 20 tonnes de médicaments sont renvoyées par les officines et autres structures de santé⁴¹.

Le 12 avril 2018, le ministre de la Justice demande officiellement aux députés de l'Assemblée nationale de **lever l'immunité parlementaire du député Mohamed Atao Hinnouho** et plusieurs députés et anciens ministres impliqués dans des affaires judiciaires⁴².

Le 27 avril 2018, **le député Mohamed Atao Hinnouho se présente spontanément devant le juge au tribunal de Cotonou**. Inquiété pour vente de médicaments falsifiés et blanchiment, il est libéré par le juge des libertés qui estime que le flagrant délit n'est pas suffisamment à l'heure de l'enquête pour le placer sous mandat de dépôt. Toujours protégé par son immunité parlementaire, le député est libéré⁴³.

Le même jour, le député raconte avoir été **molesté dans l'enceinte du tribunal de Cotonou par des policiers alors qu'il se rendait près du juge** et dit être victime d'un « acharnement politique ». Les représentants de l'opposition FCBE réclament des explications après les déclarations de l'élu⁴⁴.

Du côté de l'opposition, certains députés demandent au gouvernement de rendre des comptes sur le traitement réservé au député et estiment que **la lutte contre la corruption est instrumentalisée par le pouvoir pour réduire les opposants au silence**. « Nous sommes pour la lutte contre la corruption, mais nous ne sommes pas pour une lutte qui est sélective », déclare le député Forces Cauris pour le Bénin émergent (FCBE) Nouréni Atchadé⁴⁵.

Le 28 avril 2018, **le procureur de la République dément les déclarations du député** et affirme, sur la base d'un rapport médical, que le corps du député ne présente aucune trace de brutalité. En revanche, selon les informations rendues publiques par le procureur de la République, le député a été **hospitalisé en service psychiatrique** pour soigner un trouble anxio-dépressif⁴⁶.

Le 3 mai 2018, le député est placé sous mandat de dépôt. Il doit comparaître le 8 mai 2018 en audience de flagrant délit pour « importation de produit prohibés »⁴⁷. Selon le procureur de la République, le député Mohamed Atao Hinnouho est visé par plusieurs enquêtes de flagrante. Or, **dans le cas d'une infraction constituée de flagrant délit, le député n'est pas couvert par son immunité parlementaire**. Pour l'avocat du député Me Alfred, la manœuvre aurait pour but de contourner l'immunité parlementaire⁴⁸.

³⁷ RFI, 13/03/2018, [url](#)

³⁸ RFI, 02/03/2016, [url](#) ; *Le Monde*, 07/08/2018, [url](#)

³⁹ *Le Monde*, 07/08/2018, [url](#)

⁴⁰ RFI, 15/03/2018, [url](#)

⁴¹ RFI, 14/04/2018, [url](#)

⁴² *La Nouvelle Tribune*, 12/04/2018, [url](#)

⁴³ RFI, 28/04/2018, [url](#)

⁴⁴ RFI, 30/04/2018, [url](#)

⁴⁵ RFI, 30/04/2018, [url](#)

⁴⁶ L'Événement précis, 02/05/2018, [url](#)

⁴⁷ RFI, 04/05/2018, [url](#)

⁴⁸ RFI, 04/05/2018, [url](#)

Hospitalisé, le député Mohamed Atao Hinnouho ne se présente pas le 8 mai 2018 devant le juge des flagrants délits pour l'autre affaire de fraude douanière qui le vise. Son procès est à nouveau renvoyé⁴⁹.

En juin 2018, **le gouvernement retire à la CAME son autorisation d'exercer**⁵⁰ et annonce dans le même temps la création du Comité Pharmed, un comité destiné à piloter les réformes du secteur pharmaceutique au Bénin⁵¹.

En réaction, l'opposant Valentin Djénontin⁵² appelle les maires à « agrandir les cimetières pour accueillir plus de morts », estimant qu'« aucun centre de santé public ou à but humanitaire ne pourra continuer à exister en achetant des médicaments et consommables médicaux à prix prohibitifs auprès d'une structure privée ». En outre, il accuse Patrice Talon de vouloir mettre la main sur le secteur pharmaceutique⁵³.

Le 24 juillet 2018, **le Parlement vote la levée de l'immunité parlementaire du député Mohamed Atao Hinnouho** et deux autres députés de l'opposition⁵⁴.

En octobre 2018, le Conseil des ministres décide de rétablir provisoirement l'agrément de la CAME et de lui accorder une subvention afin de garantir la disponibilité de médicaments à bas coût sur le territoire béninois⁵⁵.

Le 6 novembre 2018, Mohamed Atao Hinnouho est **condamné à cinq ans d'emprisonnement et deux milliards de dommage et intérêts à la douane** pour avoir fait entrer frauduleusement sur le territoire 152 tonnes de médicaments saisis dans ses entrepôts. Il est également **condamné à un an de prison ferme et un milliard de FCFA de dommages et intérêt à l'Etat pour rébellion** contre les forces de l'ordre dans la cadre de la première perquisition manquée à son domicile⁵⁶.

Le 21 novembre 2018, **la Cour d'appel de Cotonou confirme en appel les condamnations à quatre ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois ferme, contre les dirigeants des distributeurs de médicaments**. Les avocats de la défense récusent le jugement et promettent de saisir la Cour suprême⁵⁷.

Le 20 décembre 2018, **les dirigeants des grossistes-répartiteurs incarcérés à la prison civile de Cotonou bénéficient d'un ordre de libération conditionnelle** émis par le ministre de la Justice, Séverin Quenum, qui concerne 1200 détenus à travers le pays. Ils doivent toutefois s'acquitter d'une caution d'un montant de 10 millions de francs CFA soit environ 15200 euros. Le directeur de Promo Pharma, un Français, est immédiatement libéré après avoir réglé la caution⁵⁸.

Fin janvier 2019, le tribunal de Cotonou annonce **l'évacuation sanitaire vers la France de Mohamed Atao Hinnouho**, dont l'état de santé n'a cessé de se dégrader⁵⁹.

Le 14 juin 2019, l'un des collaborateurs de Mohamed Atao Hinnouho, **Santosh Kumar, de nationalité indienne**, est libéré après avoir effectué une peine de 18 mois d'emprisonnement ferme à la prison civile de Cotonou⁶⁰.

⁴⁹ RFI, 09/05/2018, [url](#)

⁵⁰ Bénin Web TV, 28/06/2018, [url](#)

⁵¹ La Nouvelle Tribune, 20/06/2018, [url](#)

⁵² NDLR : Ancien ministre de la Justice sous la présidence de Boni Yayi et secrétaire exécutif des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE), Valentin Djénontin est l'un des députés concerné comme Mohamed Atao Hinnouho par la levée de son immunité parlementaire. Exilé en France, il est condamné en novembre 2019 par contumace et par défaut à 2 ans de prison pour vol et diffusion illégale de document administratif sur les réseaux sociaux.

⁵³ Bénin Web TV, 24/06/2018, [url](#)

⁵⁴ RFI, 25/07/2018, [url](#)

⁵⁵ La Nation, 11/10/2018, [url](#)

⁵⁶ RFI, 06/11/2018, [url](#)

⁵⁷ La Nouvelle Tribune, 22/11/2018, [url](#)

⁵⁸ Le Nouvelle Tribune, 22/12/2018, [url](#)

⁵⁹ Jeune Afrique, 31/01/2019, [url](#)

⁶⁰ Bénin Web TV, 15/06/2019, [url](#)

Le 3 juin 2021, la Cour constitutionnelle, saisie d'une requête en inconstitutionnalité dans l'affaire Mohamed Atao Hinnouho, conclue à l'absence de traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'égard du député, ni violation de son immunité parlementaire⁶¹.

⁶¹ Banouto, 01/08/2021, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés du 1^{er} juillet au 12 août 2021.

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe, « Le Bénin a ratifié la convention MEDICRIME », 29/05/2018, <https://www.coe.int/fr/web/cdpc/-/benin-ratified-medicrime-convention>

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « Plus de cent tonnes de faux médicaments saisis et cent onze faussaires arrêtés et présentés au procureur : Le Ministre de l'intérieur et le sécurité publique a lancé le processus de destruction des médicaments frelatés », 28/10/2017, <https://www.afro.who.int/pt/node/8960>

Interpol, « Opérations en matière de criminalité pharmaceutique », s.d., <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Marchandises-illicites/Operations-en-matiere-de-criminalite-pharmaceutique>

Institutions nationales

République du Bénin, Gouvernement, « Santé : La CAME dissoute au profit de la SoBAPS SA », 03/09/2020, <https://www.gouv.bj/actualite/827/sante-came-dissoute-profit-sobaps-sa/>

Présidence du Bénin, « Discours du Président Talon à la conférence de Genève sur les faux médicaments », *Youtube*, 23/05/2018, <https://www.youtube.com/watch?v=4P9hZM65Ku8>

Médias

Banouto, « Affaire Atao Hinnouho : la Cour constitutionnelle tranche un recours contre les réquisitions du procureur », 01/08/2021, <https://www.banouto.bj/article/securite-humaine/20210801-affaire-atao-hinnouho-la-cour-constitutionnelle-tranche-un-recours-contre-les-requisitions-du-procureur>

Matin Libre, « Organisation des activités pharmaceutiques : ce qu'il faut retenir de la loi, selon le ministre Hounkpatin », 14/01/2021, <https://matinlibre.com/2021/01/13/organisation-des-activites-pharmaceutiques-ce-quil-faut-retenir-de-la-loi-selon-le-ministre-hounkpatin/>

Agence de presse africaine (APA), « Covid-19 : Le Bénin 13^e mondial sur une opération de lutte douanière », 07/10/2020, <http://apanews.net/news/covid-19-le-benin-13e-mondial-sur-une-operation-de-lutte-douaniere>

Banouto, « 09/09/2020, « Conseil des ministres : nomination du directeur générale de la SoBAPS SA, remplaçante de la CAME », <https://www.banouto.bj/article/bien-etre/20200909-conseil-des-ministres-nomination-du-directeur-general-de-la-sobaps-sa-remplacante-de-la-came>

Bénin Web TV, « En prison pour faux médicament, l'indien Santosh Kumar libéré », 15/06/2019, <https://www.beninplus.com/sante/en-prison-pour-faux-medicament-lindien-santosh-kumar-libere>

La Nouvelle Tribune, Bénin : une nouvelle agence pour remplacer la direction de la pharmacie, 25/05/2019,
<https://lanouvelletribune.info/2019/09/benin-une-nouvelle-agence-pour-remplacer-la-direction-de-la-pharmacie/>

Jeune Afrique, « Bénin : incarcéré dans l'affaire du trafic de médicaments, Atao Hinnouho évacué vers la France », 31/01/2019,
<https://www.jeuneafrique.com/728242/societe/benin-incarcere-dans-laffaire-du-traffic-de-medicaments-atao-hinnouho-evacue-vers-la-france/>

La Nouvelle Tribune, « Procès en appel des grossistes répartiteurs au Bénin : la stratégie de la défense », 22/11/2018,
<https://lanouvelletribune.info/2018/11/18-mois-de-prison-pour-les-grossistes-repartiteurs-au-benin-la-defense-va-se-pourvoir-en-cassation/>

Radio France Internationale (RFI), « Faux médicaments au Bénin : un député condamné à cinq ans de prison », 06/11/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181106-faux-medicaments-benin-depute-atao-condamne-cinq-ans-prison>

La Nation, « Décision du conseil des ministres : les produits pharmaceutiques subventionnés », 11/10/2018,
https://lanation.bj/decision-du-conseil-des-ministres-les-produits-pharmaceutiques-subventionnes/_-more-18108

Le Monde, « Au Bénin, un député soupçonné d'être un « baron » du trafic de médicaments », 07/08/2018,
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/08/07/au-benin-un-depute-soupconne-d-etre-un-baron-du-traffic-de-medicaments_5340101_3212.html

RFI, « Bénin : levée de l'immunité parlementaire pour trois députés de l'opposition », 25/07/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180725-benin-levee-immunite-parlementaire-trois-deputes-opposition>

Bénin Web TV, « Bénin: le retrait d'agrément à la CAME « ne signifie pas cessation des activités de la CAME » (VIDÉO) », 28/06/2018,
<https://archives.beninwebtv.bj/2018/06/benin-le-retrait-dagrument-a-la-came-ne-signifie-pas-cessation-des-activites-de-la-came-video/>

Bénin Web TV, « Retrait de l'agrément à la Came: l'appel du député Valentin Djèntonin aux Maires », 24/06/2018,
<https://archives.beninwebtv.bj/2018/06/retrait-de-lagrument-a-la-came-lappel-du-depute-valentin-djenontin-aux-maires/>

La Nouvelle Tribune, « Bénin : Talon met fin à la mission de la CAME et engage la réforme du secteur pharmaceutique (décrets) », 20/06/2018,
<https://lanouvelletribune.info/2018/06/benin-sante-talon-met-fin-a-la-mission-de-la-came-et-engage-la-reforme-du-secteur-pharmaceutique/>

RFI, « Bénin : le député Mohamed Atao absent de son procès pour fraude douanière », 09/05/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180509-benin-depute-atao-absent-proces-fraude-douaniere>

RFI, « Bénin : le député Atao placé en garde à vue pour importation de produits prohibés », 04/05/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180504-benin-le-depute-atao-place-garde-vue-importation-produits-prohibes>

L'Évènement précis, « Polémique autour de la bastonnade au tribunal de Cotonou : Atao crie à « l'acharnement politique », le Procureur dément les allégations du député et l'accuse... », 02/05/2018,
<https://levenementprecis.com/2018/05/02/polemique-autour-de-la-bastonnade-au-tribunal-de-cotonou-atao-crie-a-lacharnement-politique-le-procureur-dement-les-allegations-du-depute-et-laccuse/>

- RFI, « Bénin : hospitalisé, le député Atao dénonce des « acharnements politiques », 30/04/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180430-benin-hospitalise-depute-atao-acharnements-politiques>
- RFI, « Faux médicaments au Bénin : le député Atao se présente aux juges et ressort libre », 28/04/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180428-affaire-faux-medicaments-benin-depute-atao-presente-juges>
- RFI, « Bénin : fin du délai légal pour se débarrasser des médicaments New Cesamex », 14/04/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180414-benin-delai-legal-debarrasser-medicaments-new-cesamex>
- La Nouvelle Tribune, « Levée d'immunité parlementaire : Le lettre de Me Djogbenou lue devant les députés », 12/04/2018, <https://lanouvelletribune.info/2018/04/levee-dimmunit%C3%A9-parlementaire-la-lettre-de-me-djogbenou-lue-devant-les-deputes/>
- Jeune Afrique, « Bénin : le gouvernement suspend l'Ordre des pharmaciens », 15/03/2018, <https://www.jeuneafrique.com/542486/societe/benin-le-gouvernement-suspend-lordre-des-pharmaciens/>
- RFI, « Trafic de médicaments au Bénin : le gouvernement prend des mesures », 15/03/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180315-traffic-medicaments-benin-gouvernement-mesures-pharmaciens>
- Le Monde, « Bénin : sept distributeurs de faux médicaments condamnés à quatre ans de prison », 13/03/2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/13/benin-sept-distributeurs-de-faux-medicaments-condamnes-a-quatre-ans-de-prison_5270387_3212.html
- RFI, « Bénin : verdict du procès des faux médicaments, un geste fort selon la Fonac », 13/03/2018, <https://www.rfi.fr/fr/emission/20180313-benin-verdict-proces-faux-medicaments-geste-fort-selon-fonac>
- Le Matinal, « Affaire « faux médicaments » : Les précisions du Procureur de la République », 27/02/2018, <http://news.acotonou.com/h/106132.html>
- RFI, « Bénin : une affaire de faux médicaments entre les mains du procureur », 14/01/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180114-benin-une-affaire-faux-medicaments-entre-mains-procureur>
- RFI, « Bénin : les saisies se poursuivent dans l'affaire du trafic de faux médicaments », 18/12/2017, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20171218-benin-saisies-poursuivent-affaire-traffic-faux-medicaments>
- Etele Benin, « Arrestation manquée du député Mohamed Atao Hinnouho », *Youtube*, 08/12/2017, <https://www.youtube.com/watch?v=Y8T-7a-bdGA>
- RFI, « Bénin : perquisition ratée chez un député de l'opposition », 08/12/2017, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20171208-benin-perquisition-ratee-depute-atao-hinouhou-opposition>
- 24 heures au Bénin, « Les avocats d'Atao Hinnouho parlent d'une tentative d'enlèvement », 08/12/2017, <https://www.24haubenin.info/?Les-avocats-d-Atao-Hinnouho-parlent-d-une-tentative-d-enlevement>
- L'Evènements précis, « Persistance du trafic de « faux-médicaments », après l'opération Pangea IX ; une féroce répression programmée contre les récidivistes », 22/11/2017, <http://news.acotonou.com/h/103834.html>
- La Nouvelle Tribune, « Bénin : L'opposition à Patrice Talon se dessine », 29/05/2017, <https://lanouvelletribune.info/2017/05/benin-lopposition-a-patrice-talon/>
- Voice of America (VOA), « 84 tonnes de faux médicaments saisis au Bénin », 02/03/2017, <https://www.voafrique.com/a/i-84-tonnes-de-feux-medicaments-saisis-au-benin-dans-la-lutte-contre-la-vente-illegale/3746807.html>

Le Monde, « Le Bénin muscle sa lutte contre les réseaux de trafic de faux médicaments », 26/09/2016, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/26/benin-muscle-sa-lutte-contre-les-reseaux-de-traffic-de-faux-medicaments_5003658_3212.html

La Nouvelle Tribune, « Conseil des ministres : une opération pour lutter contre la criminalité pharmaceutique », 01/09/2016, <https://lanouvelletribune.info/2016/09/operation-criminalite-pharmaceutiques/>

RFI, « Bénin : qui sont les 33 candidats à l'élection présidentielle ? », 02/03/2016, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160211-benin-candidats-election-presidentielle-portrait-talon-zinsou-yayi>

Jeune Afrique, « Chirac lance « l'appel de Cotonou » contre les faux médicaments », 12/10/2009, <https://www.jeuneafrique.com/157902/societe/chirac-lance-l-appel-de-cotonou-contre-les-faux-medicaments/>